



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 66056

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la grave pénurie en infirmières frappant les structures hospitalières françaises. Les raisons de fond ayant conduit à cette situation sont régulièrement recensées par les études officielles : les conditions de travail difficiles, la mauvaise répartition des infirmières sur le territoire, la tendance à privilégier le temps partiel (20 % en bénéficiant), la mise en place des 35 heures, se conjuguent pour créer de graves tensions, nuisant à l'idée que se font les Français de leur système de santé. La faible durée moyenne de la carrière d'une infirmière salariée (15 ans), leur installation en activité libérale et le système des retraites anticipées sont également autant d'éléments susceptibles d'aggraver la situation jugée unanimement préoccupante par les pouvoirs publics et les professionnels de la santé. Le Gouvernement s'apprête à lancer prochainement une campagne de recrutement pour tenter de « séduire » les infirmières de plus de cinquante-cinq ans en inactivité et à créer des postes supplémentaires d'infirmières. Il est probable que ces mesures, très insuffisantes, ne répondront pas à la pénurie récurrente de personnel soignant et à l'inquiétude des malades qui, malgré le dévouement des infirmières, sont gagnés par le sentiment de n'avoir pas assez de personnel à leur chevet. Les mesures annoncées par le Gouvernement sauvegarderont peut-être la paix sociale. Elles ne garantiront pas néanmoins sur le long terme la qualité des soins dispensés et du service hospitalier. Il souhaiterait en ce sens que le ministère l'informe de sa volonté de traiter rapidement cette pénurie afin de répondre, entre autres, à la hausse continue de fréquentation des urgences hospitalières, à la démotivation grave des personnels infirmiers résultant de la faiblesse des rémunérations et des conditions défavorables de travail, et au mécontentement grandissant des patients devant, pour certains d'entre eux, attendre de longs mois leur intervention chirurgicale sous prétexte d'un nombre insuffisant de lits et de manque de personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66056

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5322